

**L'hon. M. Lambert:** Puis-je faire une observation? J'ai été frappé par l'identité des propos tenus par le ministre et un professeur de chimie qui disait: «Je connais le résultat que je veux obtenir, alors je vais établir les formules». On ne se livre pas en l'occurrence à une expérience au moyen de formules arrêtées pour obtenir un résultat, mais au contraire on confectionne les formules pour arriver au résultat. L'aveu s'en trouve à mon avis dans le raisonnement dont s'est servi le ministre pour disposer au moyen d'explications du problème posé par l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam. Je n'en dirai pas plus pour le moment, mais j'ai l'intention de revenir plus tard sur ce sujet.

**L'hon. M. Gordon:** Je ne crois pas devoir faire de commentaires sérieux sur le professeur de chimie de mon honorable ami. Il me semble que ce professeur avait une façon assez insolite d'aborder ces recherches, et il se veut que les résultats aient été en fin de compte satisfaisants; je l'ignore.

**M. le président:** L'honorable député de Medicine-Hat désire-t-il poser une question?

**M. Olson:** Oui, monsieur le président, une question suscitée par la déclaration que vient de faire le ministre des Finances. Ce dégrèvement de 75 p. 100 de l'impôt sur les biens transmis par décès est-il accordé en vue d'aboutir à un chiffre déterminé d'avance pour tout l'ensemble?

**L'hon. M. Gordon:** Non, monsieur le président.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je m'unis à l'honorable député de Burnaby-Coquitlam pour critiquer cette formule. Il est évident, comme l'a signalé l'honorable député d'Edmonton-Ouest quand il a parlé antérieurement de cette question à laquelle il est revenu aujourd'hui, que ce qui a été fait s'éloigne d'abord de la politique de 1962 et 1963 du parti libéral au sujet de la péréquation établie d'après les provinces les plus riches et ensuite des critiques formulées quand nous avons décidé de tenir compte des recettes provenant des redevances pour établir le revenu des provinces. Après avoir écouté le discours que le ministre des Forêts a prononcé cet après-midi au sujet des promesses électorales du parti libéral, je dois conclure qu'il ignore complètement que son parti s'était engagé à établir la péréquation d'après la province la plus riche et qu'il ne l'a pas fait.

Quant à l'autre principe visant à tenir compte des redevances plutôt que des biens capitaux des provinces, sa façon d'envisager le revenu à cet égard est complètement différente aujourd'hui. Je me rappelle les critiques formulées par le présent haut commissaire

[L'hon. M. Gordon.]

du Canada au Royaume-Uni, alors qu'il siégeait à la Chambre. Il s'est mis en colère et a déclaré que cela était injuste au plus haut point. Actuellement, le gouvernement tient compte non seulement des revenus, mais aussi des éléments d'actif.

J'aimerais rappeler au ministre les paroles de son collègue, le ministre des Transports, car il met ses partisans en garde contre tout éloignement de la politique du parti libéral. Pourtant, c'est précisément ce qu'ils font. J'aimerais lui rappeler à ce sujet ce que déclarait le ministre des Transports le 26 septembre 1961. Comme en fait foi la page 9285 du hansard, voici ce qu'il disait à ce moment-là au sujet de la formule de péréquation et des revenus:

Par conséquent, ils ont pensé à adopter une sorte d'imposition sur les ressources naturelles. Ils ont obtenu des chiffres mystérieux du Bureau fédéral de la statistique, chiffres qu'ils ont mêlés au tout...

Le ministre avait alors parlé de salade. Je ne dirai pas que c'est ce qu'on nous offre actuellement; je me contenterai d'appeler l'attention du ministre des Finances sur les paroles de son collègue. A mon avis, il devrait rencontrer le ministre des Transports et lui demander d'informer la Chambre de la date à laquelle s'est produit ce changement d'attitude soudain qui a produit un régime monstrueux; ce régime, injuste envers la Colombie-Britannique, l'Alberta et la Saskatchewan, n'établira apparemment pas une péréquation juste et raisonnable d'un bout à l'autre du Canada, mais il répond plus particulièrement aux désirs et aux exigences de l'un ou de l'autre des premiers ministres provinciaux. Le régime sera manifestement nuisible à l'unité nationale. Cela place les provinces que j'ai mentionnées dans une situation inférieure car le calcul, pour elles, se fonde sur les éléments d'actif et non sur les redevances.

**L'hon. M. Gordon:** Puis-je demander au très honorable représentant s'il n'est pas l'auteur de ce principe?

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Alors, le principe était faux. Voilà un autre acte de contrition qu'on n'avait pas fait jusqu'ici; mais j'y reviendrai plus tard.

**M. le président:** Conformément aux dispositions de l'article provisoire 39A du Règlement, il est de mon devoir d'informer les honorables députés que la question suivante sera soulevée à dix heures et demie, ce soir: l'honorable député de Vancouver-Kingsway: l'aide fédérale à l'équipe devant participer aux Jeux olympiques.

Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)